



Note de présentation brève et synthétique Compte financier unique 2024

Le compte financier unique (CFU) retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées par chaque budget entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024. Ils se substituent au compte de gestion élaboré par le Trésorier et au compte administratif élaboré par la Commune.

Le CFU sera proposé à l'approbation du conseil municipal lors de la séance du 27 mars 2025.

Bernes-sur-Oise assume 2 budgets en 2025 :

- Le budget Principal, qui retrace l'activité générale de la collectivité et la majeure partie des services publics

- Le budget annexe de l'Assainissement

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) dispose également de son propre budget, en tant qu'établissement public local de Bernes sur Oise.

BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal retrace l'essentiel de l'activité de Bernes-sur-Oise et notamment ses missions de service public liées sa compétence générale pour gérer toute affaire d'intérêt communal, ce qui n'empêche pas que de nombreuses lois leur confient des compétences identifiées dans les domaines les plus variés :

- Aux politiques de l'enfance-jeunesse, l'urbanisme, l'environnement et la sécurité notamment

- A l'entretien du patrimoine : voirie, bâtiments, véhicules, etc.

- A l'administration générale et « services supports » permettant de faire fonctionner la collectivité

Compte financier unique 2024

D'un point de vue général, l'année 2024 reste marquée par

- La revalorisation des bases locatives moins importante en 2024 qu'en 2023 (+ 3,9%)
- La modération fiscale : les taux d'imposition sont restés stables

- La poursuite de la baisse de la DGF qui représente 14 % des recettes réelles de fonctionnement et joue ainsi un rôle majeur dans la constitution de l'autofinancement, principal levier de l'investissement.

Alors que les charges contraintes ont continué leur croissance :

- L'augmentation du poste du personnel depuis 3 années consécutives, en raison de la revalorisation du point d'indice et l'attribution de points d'indice majoré qui jouent en année pleine en 2024
- Les charges à caractère général ont continué d'augmenter sous l'effet de l'inflation (+ 2,5%) surtout au 1^{er} semestre, malgré un reflux de l'inflation des produits alimentaires et de l'énergie.

→ Il en ressortirait des baisses de marges pour l'ensemble des collectivités y compris le bloc communal

La Commune termine cette année 2024 avec des équilibres très sains : l'autofinancement bien qu'en baisse est justifié par une dynamique des investissements et l'endettement diminue. Pour autant, l'environnement économique incertain, associée à notre dépendance aux décisions de l'Etat sur le financement des collectivités, oblige notre commune à limiter ses investissements voire à en reporter certains afin de pouvoir absorber sereinement un éventuel choc économique.

Les grands équilibres du compte administratif 2024 sont les suivants :

Résultat de clôture de l'exercice 2024				
		Dépenses	Recettes	Résultat ou solde
A	Fonctionnement (exercice) - réel	2 672 047.24	2 770 795.85	98 748.61
	Fonctionnement (exercice) - ordre	82.79	0.00	- 82.79
	Cumul fonctionnement	2 670 130.03	2 770 795.85	98 665.82
B	002 Résultat reporté N-1		176 379.53	176 379.53
C=A+B	RESULTAT CUMULE FONCTIONNEMENT	2 672 130.03	2 947 175.15	275 045.35
D	Investissement (exercice) - réel	904 609.77	446 902.66	- 457 707.11
	Investissement (exercice)- ordre	0.00	82.79	82.79
	Cumul investissement	904 609.77	446 985.45	-457 624.32
E	Résultat reporté N-1		222 570.80	222 570.80
F = D+E	RESULTAT CUMULE INVESTISSEMENT	904 609.77	669 556.25	-235 053.52
G= C+F	RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE			39 991.83

Montant des restes à réaliser en section d'investissement	- 787.20	+ 429 589.25	+ 428 802.05
---	----------	--------------	--------------

La section de fonctionnement comprend en recettes :

- Les **impôts et taxes** (1 840 420 €)
- les **dotations d'Etat** (440 350 € dont 431 949 € pour la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat),

- Les **produits des services** (régies de recettes, services communs, mutualisations de personnel et transferts de charges, et ventes diverses pour 280 310 €)
- d'autres **produits de gestion courante** à hauteur de 28 870 €
- des **atténuations de charges** (remboursements suite à des arrêts maladie et embauches en contrats aidés) pour 37 879.12 €

Les charges de la section de fonctionnement sont constituées par :

- Les **charges à caractère général** (841 870 €), en hausse de + 35 % par rapport à 2023, soit les dépenses liées à l'activité « générique » de la collectivité dans l'ensemble de ses missions de service public : énergie, fluides, entretien courant, maintenance, prestations de services, fournitures, télécommunications, déplacements, etc.
- Les **charges de personnel** (1 414 020 €), en hausse de + 3 % (+ 51 300 €)
- Les « **atténuations de produits** » (23 276 €) correspond au Fonds de péréquation des ressources intercommunales (FPIC)
- les « **autres charges de gestion courante** » s'établissent à 257 214,05 € et représentent essentiellement les contributions et participations à des organismes extérieurs (associations, syndicats, sociétés publiques locales...) ainsi que les indemnités des élus.
- les **charges financières** sont les remboursements des intérêts des emprunts contractés (55 730 €)
- des **charges exceptionnelles** pour 2 336,25 €
- les **dotations aux amortissements des immobilisations**, permettant de financer le renouvellement des biens (2 281 €) ainsi que les plus-values sur cessions de biens

En 2024, les recettes réelles de fonctionnement ont connu une progression de + 2 % par rapport à l'année passée, et les charges de + 13 %. L'autofinancement de la collectivité a diminué : 98 748.61 € soit – 395 K€ par rapport à 2023.

En section d'investissement, les dépenses d'équipement s'élèvent à 772 007 € et concernent principalement :

- **les bâtiments scolaires :**
 - ✓ les études : projet d'aménagement de classe maternelle et extension du groupe scolaire- ALSH-cantine pour 8 637 €
 - ✓ les constructions : 22 674 € (marché global de performance énergétique)
 - ✓ matériel informatique scolaire : 23 510 € (écran numérique et unités centrales pour l'élémentaire 13 428 € + matériel réseau mairie et écoles)
 - ✓ autres matériels de bureau et mobiliers scolaires : 13 116 € pour le mobilier de la cantine et ALSH
- **Les Installations générales :** Constructions/bâtiments publics pour :
 - ✓ les bâtiments publics : marché global de performance énergétique (MGPE)
 - ✓ 12 096 € (exécution du MGPE)
 - ✓ 14 070 € (dont création d'une dalle devant la Salle des Fêtes)

- **La Vidéoprotection** – La Commune investit sur le déploiement du dispositif, après l'installation de 14 caméras : 34 141,37 € et la finalisation des droits d'usage de la fibre (23 066 €)

- **Achat de véhicules** pour la PM (38 874 €) et les espaces verts (31 305 €)

- Matériel informatique : 12 131 € (poste opérateur pour la vidéoprotection, écran d'accueil pour affichage dynamique, renouvellement postes informatiques)

- Autres aménagements et installations : 22 376 €

- **Marché d'aménagement sportif et de loisirs** pour 464 641 €

Le remboursement du capital des emprunts représente 132 602 €.

Les recettes d'investissement se composent :

- Des **réserves issues des excédents de fonctionnement capitalisés** pour 480 000 €

- Du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) pour 71 148 €

- Des subventions à hauteur de 42 156 €

- Des amortissements et opérations d'ordre à hauteur de 10 000 €

Les Restes à Réaliser représentent les engagements de dépenses ou de recettes pris par la collectivité avant le 31/12 de l'exercice, mais qui n'ont pas pu être réalisés avant cette date. Ces dépenses (787,20€) et recettes (429 589,25€) seront donc reportées sur l'exercice 2025.

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Le budget retrace l'activité de l'assainissement collectif et non collectif. Le service l'assainissement collectif est assuré en partie par le SIAPBE (syndicat mixte fermé d'Assainissement) qui exerce en lieu et place de la Commune, les compétences obligatoires suivantes :

- Transport des eaux usées
- Epuration des eaux usées
- Elimination des boues produites

La Commune adhère aux compétences optionnelles suivantes :

- Contrôle des raccordements au réseau public de collecte des eaux usées et pluviales
- Contrôle des installations d'assainissement non collectives
- Traitement des matières de vidange issue des installations d'assainissement non collectives

Compte tenu de la nature de ses recettes, ce service constitue un Service Public Industriel et Commercial (SPIC), autonome financièrement. ***Cela signifie que ce service se finance exclusivement au travers des redevances perçues auprès des usagers.***

Les recettes de fonctionnement du budget d'assainissement sont principalement composées de la redevance communale d'assainissement. Il s'agit d'une taxe appliquée au mètre cube

d'eau consommé sur la facture de l'utilisateur dont les recettes sont reversées à la commune par SUEZ.

CFU 2024

En section d'investissement, les recettes (99 607,80 €) couvrent l'ensemble des dépenses de l'exercice (34 668 €) ce qui représente un excédent global de clôture de + 64 939 €. Et, en exploitation, l'excédent global de clôture s'élève à + 74 220 €.

Le budget Assainissement Collectif présente à la clôture de l'exercice 2024 un résultat d'exploitation de 72 328 € et un excédent d'investissement de 374 284 €. La Capacité d'autofinancement brute sur ce budget est de 74 220 €.